



**APPEL à la GRÈVE du 19 MARS 2024 !**

## **Le 19 mars, mobilisons-nous pour notre rémunération !**

Le gouvernement vient donc de raboter le budget 2024 de 10 milliards d'euros. Selon Bruno Le Maire, la baisse des prévisions de croissance économique pour 2024, oblige l'État à « se serrer la ceinture ».

Les premières mesures annoncées montrent une fois de plus de quelle ceinture il s'agit : celle de l'éducation, du logement et de la transition environnementale en particulier. Plus globalement, ce sont tous les budgets des ministères qui sont amputés et, pour la DGFIP, ce sont 108 millions de moins.

**10 milliards de moins, c'est encore et toujours moins pour les fonctionnaires, les services publics et donc pour la majorité de la population. Sans oublier que cette austérité, dont le gouvernement n'ose dire le mot, sera accentuée avec 12 milliards de moins d'ores et déjà annoncés par le gouvernement pour la future loi de finances 2025.**

### **Un taux croissance en baisse... la faute à qui ?**

Cette coupe budgétaire de 10 milliards résulte d'un taux de croissance beaucoup plus faible qu'attendu par le ministre Bruno Le Maire : moins de 1 % au lieu du 1,4 % espéré pour élaborer la loi de finances. A croire qu'il n'aurait pas perçu le problème de pouvoir d'achat rencontré dans ce pays et son impact négatif sur la consommation. Cela ne nous surprend guère pour un ministre de l'économie qui nous dit tous les 3 mois que l'inflation est derrière nous et que les prix à la consommation vont baisser. Mais cette coupe budgétaire est surtout faite pour répondre aux injonctions de l'évolution du déficit budgétaire et du taux d'endettement de la France à quelques jours de la prochaine évaluation de sa solvabilité par l'agence de notation S&P Global Ratings.

### **D'autres choix sont possibles !**

Sans surprise, le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes libérales : s'attaquer aux dépenses publiques, en s'attaquant aux fonctionnaires et aux services publics. Mais un gouvernement qui ne veut surtout pas augmenter les recettes en particulier en taxant plus les patrimoines et les revenus des plus riches qui ont vu exploser en 2023 leurs profits. Et encore moins augmenter les salaires, les retraites et les minimas sociaux.

**L'austérité qui vient nous donne 10 milliards de raisons supplémentaires d'être en grève le 19 mars, pour la journée de grève intersyndicale Fonction publique. Exigeons une juste et légitime revalorisation de notre rémunération basée sur une augmentation significative du point d'indice, la revalorisation de nos carrières et de notre régime indemnitaire.**

# Rémunérations des agentes et agents publics: Le pire n'est jamais sûr... !

À l'entendre, le gouvernement en aurait donc fait bien assez pour les fonctionnaires. Il rappelle la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022, celle de 1,5 % en juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les agent·es, à partir de janvier 2024, ce qui représente environ 25 euros de plus par mois par agent·e. Il vante par ailleurs la prime « pouvoir d'achat » ponctuelle et ses mesures visant les bas salaires, préférant quelques maigres mesures catégorielles et individuelles, insuffisantes, à une revalorisation d'ensemble.

**Hausse inférieure à celle de l'inflation = baisse de traitement!**

**Moins payé·es qu'hier et plus que demain ?**

Les agent·es publics ne sont pas dupes, rien a été mis en place pour une réelle augmentation de leur rémunération.

Pour ne pas répondre à leurs revendications légitimes le gouvernement contourne le problème en annonçant la mise en place du salaire au mérite. Quel mérite dans un contexte de dégradation continue des conditions de travail et de restriction des moyens?

Les récents propos de Stanislas Guérini au sujet de la “performance” attendue pour les agent·es publics sont particulièrement mal venus de la part d'un gouvernement qui n'a cessé d'appauvrir le secteur public et qui n'a cessé d'empêcher l'exercice des missions des agent·es.

**Ensemble allons gagner une augmentation générale de nos rémunérations et l'amélioration de nos conditions de travail!**

“Mérite”, “performance” insultent le professionnalisme des agent·es. La future loi de transformation de la fonction publique s'annonce comme un projet de destruction du statut.

Or, c'est le **statut qui garantit l'impartialité** des agent·es public dans l'exercice de leurs missions, indépendamment des pressions hiérarchiques et politiques.

Les conditions de travail que les agent·es se voient imposer par l'austérité budgétaire et par la volonté politique de casse des services publics sont insupportables. Le manque d'attractivité des métiers de la fonction publique est le symptôme de carrières publiques sous payées, empêchées dans leur mission et sans cesse attaquées.

## Filière de l'informatique

Vous avez dit attractivité ? Les Organisations Syndicales (OS) ont dénoncé à plusieurs reprises en Groupe de travail le manque d'attractivité concernant les métiers de la fonction publique et particulièrement de la sphère informatique. Mais l'administration ne semble pas avoir tout compris dans nos demandes de revalorisation salariale ! Ainsi, la circulaire d'Élisabeth Borne du 3 janvier annonçant la mise en œuvre d'une politique salariale interministérielle des métiers de la filière informatique (qui ne concernera que les recrutements contractuels à compter de 2025) est une non-réponse, voire une provocation !

Pour nous, OS !, la solution n'est pas dans une hausse de la rémunération des contractuels mais dans la mise en place d'une vraie politique d'attractivité financière au niveau de la fonction publique, et ce dans l'ensemble des sphères métiers. Pour les services informatiques, cette hausse indemnitaire ne pourra que favoriser une hausse du nombre des candidatures et de la technicité des

candidats. Il est urgent aujourd'hui de recruter de manière efficace et massive afin d'assurer la pérennité de nos services de développement, d'exploitation ou d'assistance...

## **Adresse aux personnels d'encadrement : Contre la rémunération au mérite !**

Lors de sa conférence de presse le 16 janvier, le Président de la République a affirmé que pour les fonctionnaires, « le principal critère d'avancement et de rémunération devra être, à côté de l'ancienneté, le mérite. En tout cas davantage qu'aujourd'hui ». Ce sujet sera inscrit dans la future réforme de la fonction publique qu'il qualifie « d'historique ».

Après la réforme des instances de dialogue social et l'élargissement du recours au contrat par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Président souhaite donc achever son programme « Action publique 2022 » en consacrant le mérite comme l'un des principaux critères de carrière et de rémunération des fonctionnaires.

### **Si l'argument peut paraître séduisant, la réalité l'est beaucoup moins.**

Les représentants du personnel rappellent que l'administration a expérimenté pendant plusieurs années pour les cadres de l'ex-DGI, un dispositif de rémunération au mérite, à savoir une prime à la performance (PALP) allant de 0 à 2000 euros pour les IDIV CN, et de 0 à 3 000 euros pour les IDIV HC et les IP.

Ce dispositif fut jugé totalement opaque et non motivant par une très grande majorité de cadres interrogés lors de deux enquêtes d'opinion menées par l'IPSOS.

Il fut abandonné et le projet d'un Directeur général des Finances publiques d'instaurer « une part variable modulée en fonction de la manière de servir pour les AFIPA et les IP » ne vit jamais le jour face à ce constat et à l'opposition des représentants des personnels.

En effet, comment arriver à une objectivité alors que, par essence, les cadres ont des métiers qui n'ont pas de point commun : chefs de service ou de poste différents, auditeur et CDL exerçant seuls, postes spécifiques en direction....

Il n'y a donc pas de critère pour objectiver et on est conduit à une pure subjectivité.

On ne peut accepter qu'autant d'éléments soient dorénavant ouverts à l'arbitraire : évaluation avec ses conséquences pour les promotions et les mutations, recrutement au choix et, demain, rémunération qui pourrait être amputée compte tenu de la place qui serait donnée au mérite. Enfin, en qualité d'évaluateurs, les chefs de service devront consacrer un temps non négligeable à ce travail d'évaluation supplémentaire et potentiellement générateur de tensions, voire de conflits au sein de leurs équipes.

Merci aux pouvoirs publics de ne pas rajouter aux difficultés actuelles des problèmes qui n'existent pas avec un dispositif de modulation qui sera, à l'évidence, vécu comme arbitraire et ira à l'encontre du collectif.

**Pour ce faire, toutes et tous en grève le mardi 19 mars prochain.**

**Un rassemblement est organisé mardi 19 mars 2024 à 14h00 devant la Préfecture  
d'Epinal**

Les représentants du personnel de l'intersyndicale des Vosges